



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1er avril 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 mars 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 3 avril 2001

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal  
des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,  
Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

DELIBERATION D2011152001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1er avril 2001**

**Vie Associative/Jumelages**

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal  
des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale informelle,

et sur avis de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)

Au titre de 2001 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, les subventions annuelles à allouer aux associations affiliées à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS) ont été arrêtées aux montants figurant dans le tableau ci-joint.

Pour obtenir le versement de la subvention de fonctionnement mentionnée, l'association doit avoir remis à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité qui les transmet à la Ville de Niort, les rapports d'activités et financiers relatifs à l'année 2000 ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2001, qui lui ont été demandés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)